FFBOXE

WEBINAIRE N°1

DISPOSITIF MINISTERIEL

«SERVICE CIVIQUE ET SESAME»

COMITES REGIONAUX, COMITES DEPARTEMENTAUX ET CLUBS

Le 02 / 03 / 2022

1. Le Service Civique, c’est quoi?

1- Qu’est ce que le Service civique?

Encouragement à l'engagement de citoyenneté et de soutien public à celle-ci,

MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

2- Objectifs ?

Renforcer la cohésion nationale
Favoriser la mixité sociale

3- Quelles structures peuvent y prétendre ?

Toutes les associations affiliées à la Fédération Française de Boxe (FFB) ainsi que les comités.

4- Qui peut s’engager ?

Jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap)
Ressortissants de l’UE
Etrangers hors UE résident en France depuis plus d’un an sous couvert d’un titre de séjour autorisant un séjour durable

https://www.service-civique.gouv.fr

SERVICE CIVIQUE

Engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois maxi (8 m)
24h / semaine / 6 jours
Missions SPORT
Citoyenneté, Mixité

Aide Etat pour le tutorat de 100 € / mois / jeune

Réaliser une mission d'intérêt général indemnisé à hauteur de 473,04€ (versé par l'Etat) + 107,58 € (versé par le club soit en nature, soit en numéraire).

Ni un stage, Ni un emploi, Pas de relation hiérarchique, Ni chargé de communication, Ni de mission administrative ou logistique

Mon rôle en tant que club, comité ?

Les étapes clés pour la validation

- Réfléchir et concevoir le projet d'accueil de volontaires
- Déposer en ligne la demande d'agrément qui sera validée par le SDJES local
- Diffuser les missions de Service Civique et sélectionner les volontaires
- Accueillir et accompagner les volontaires dans leur mission
- Organiser la formation civique et citoyenne et premier secours
- Organiser la formation des tuteurs

2. Le SESAME, c'est quoi?

Qu'est ce que le SESAME ?
Sésame vers l'Emploi pour le SPORT et l'ANIMATION dans les Métiers de l'Encadrement
Parcours individualisé : information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent.

2- Objectifs ?
Accompagner des jeunes, de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur, et vers leur insertion

3- Qui peut y prétendre ?
Résider au sein d'un Quartier Politique de la Ville (QPV) ou d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR),
Rencontrer des difficultés sociales
Être en situation de décrochage scolaire ou sorti du système scolaire sans diplôme qualifiant
Avoir une pratique sportive de haut niveau

4- Comment ?
Soutien financier à la formation professionnelle (Assistant Boxe, Prévôt Fédéral, BPJEPS et DEJEPS) Une aide sur les frais pédagogiques est envisagée à hauteur de **2 000 € maximum par jeune** et peut intervenir en complément d'autres financements.

Mon rôle en tant que club, comité ?

Les étapes clés pour la validation

https://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/aide-a-la-formation/sesame/

Réfléchir et concevoir le projet de formation du jeune

Prendre contact avec le SDJES local

Accueillir et accompagner le jeune dans son parcours

Participer au tutorat de formation fédéral

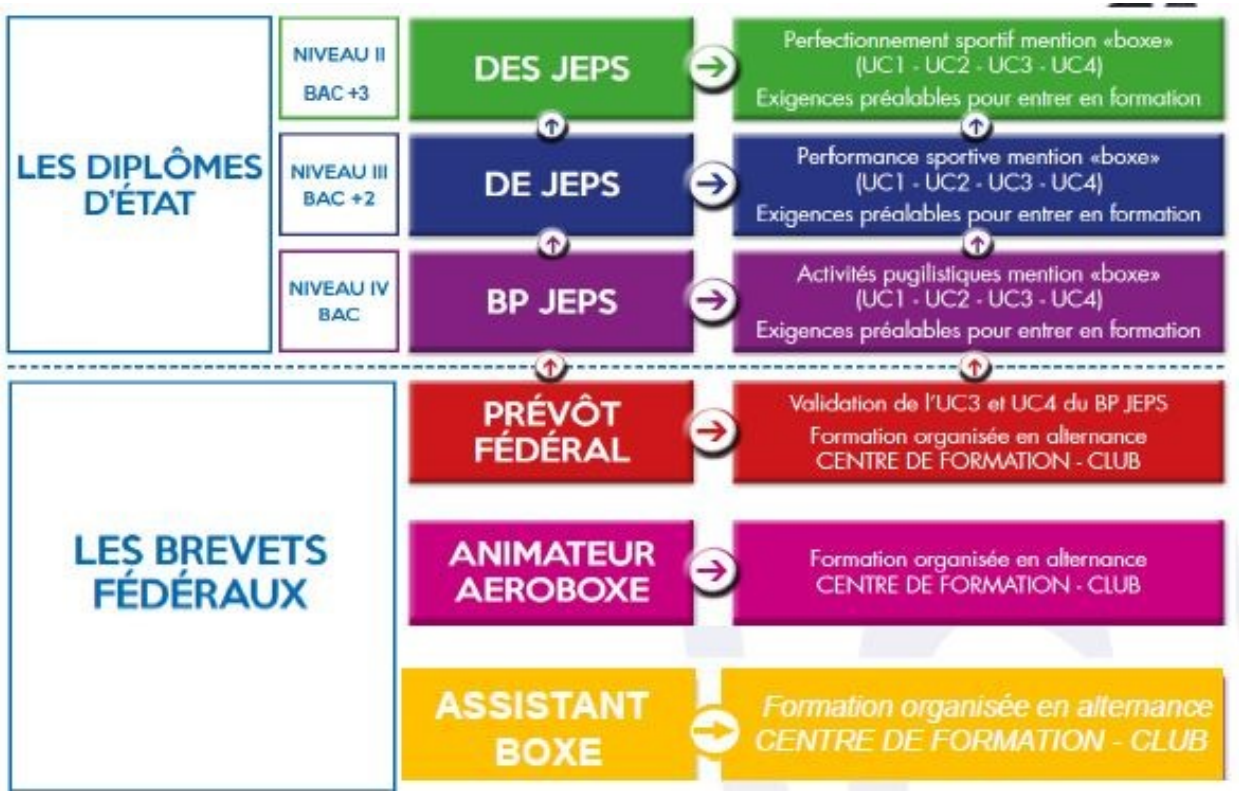

CALENDRIER D'INTERVENTION
Visioconférence

TOUS LES PREMIERS MERCREDIS DU MOIS

2 MARS : Dispositifs Service Civique et SESAME

6 AVRIL : Subvention ANS (PSF) et ANCT (séjours sportifs)

4 MAI : Aides à la création d'emploi

1 JUIN : Projet associatif

5 OCTOBRE : Subventions Politique de la ville

2 NOVEMBRE : Subventions collectivités territoriales

7 DECEMBRE : Bilans d'activités

Said CHAHBI

CTN FFB

0614807944

ctnboxeaura@gmail.com

FFBOXE